

## FICHE DE RESERVATION MANUELS SCOLAIRES LYCEE

Afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions la coopérative des livres pour le lycée, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir la fiche de réservation ci-dessous accompagnée des paiements demandés. La fiche et les paiements seront à remettre le jour de la distribution des livres, le 2 septembre 2026.

### COMMENT FONCTIONNE LA BOURSE AUX LIVRES ?

- ✓ Chaque famille adhérente à l'APEL (Association des Parents d'Élèves) s'étant acquitté de la cotisation de 24 € bénéficie de la bourse aux livres ; La cotisation de l'APEL sera facturée avec les frais de scolarité et est obligatoire au lycée.
- ✓ l'APEL permet la location pour les secondes, premières et terminales, uniquement pour la durée de l'année scolaire, de la collection de livres demandée par les professeurs ;
- ✓ **A la rentrée, il sera remis à chaque élève une collection numérotée, cette même collection sera ramenée en totalité par l'élève (à la fin des cours avant le baccalauréat) ;**
- ✓ La bourse aux livres est assurée par des parents d'élèves bénévoles.

➤ **Rentrée en 2de => location de la collection des livres**  
**sommes à payer = 45 € (chèque à l'ordre de l'APEL ou espèces) + 150 € (chèque de caution à l'ordre de l'APEL ou espèces)**

➤ **Rentrée en 1 ère et Terminale => location de la collection des livres**  
**sommes à payer = 20 € (chèque à l'ordre de l'APEL ou espèces) + 150 € (chèque de caution à l'ordre de l'APEL ou espèces)**

En fin d'année : Restitution des livres et destruction ou restitution du chèque de caution si les livres sont rendus dans l'état d'origine → facturation forfaitaire de 25€/livre, si livres non rendus à la date demandée et/ou abimés.

-----  
Nom prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

-----  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_